

0,85 EURO - MERCREDI 23 MARS 2016 N° 11

« Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait. »
Mark Twain

le monde en images



Thomas Olive - AFP ©

Suspension de la grève dans le groupe Lagardère. La direction a pris des engagements.



Jerry Lampen - AFP ©

RDC : Jean-Pierre Bemba, reconnu coupable de crime contre l'humanité par la Cour pénale internationale.



Eric Piermont - AFP ©

Serge Dassault renvoyé en procès pour blanchiment de fraude fiscale.



Laurie Diefenbach - BELGA - AFP ©

Quatre jours après l'arrestation de Salah Abdeslam, la Belgique frappée par deux attentats.

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE FEMMES, créé en 1979 est devenu au fil des ans une institution et une référence internationale. Il a acquis une envergure qui surpasse l'ambition initiale de valoriser la pratique et le regard des femmes dans un milieu professionnel qu'elles n'habitaient qu'à la marge. Cette année, le festival organise actuellement sa 38^e édition. [PAGE 4](#)

HUMEUR(S)

LA FOIRE D'EMPOIGNE

Hier matin, alors que nous préparions le présent numéro, nous apprenions que trois explosions venaient d'avoir lieu à Bruxelles, deux à l'aéroport et une le métro. Bien qu'aucune information officielle ne le confirmait encore, il semblait évident que la Belgique subissait à son tour de terribles attentats. Une fois la surprise passée, et tandis que la liste des victimes s'allongeait, la tentation a été grande de bouleverser nos plans et de consacrer notre Une à ces événements tragiques. Mais très vite, au moment de nous mettre au travail, la question cruciale s'est imposée : qu'allions-nous dire ? Le flot ininterrompu de commentaires entendus durant toute la matinée sur les médias « d'information continue » a achevé de nous décider : il était bien trop tôt pour accorder au sujet la place qu'il méritait. Manque d'informations, manque de recul, et les déclarations officielles retransmises en boucle ne nous aidaient en rien. Le traitement de l'information « à chaud », auquel toute presse se retrouve confrontée un jour ou l'autre, ne justifie pas semblable frénésie, pas plus que cet acharnement à vouloir absolument tenir l'attention du public en occupant l'espace jusqu'à la nausée. Cette course effrénée peut provoquer des ratés presque risibles : certains médias comme *20 Minutes* ont ainsi franchi les limites en diffusant des images de l'aéroport de Moscou en 2011 pour illustrer celles de Bruxelles hier matin. Plus grave encore, ce traitement à « chaud » est devenu une habitude chez les politiques : le bilan des victimes n'était pas encore définitif que le ministère de l'Intérieur français annonçait des mesures précipitées qui ne changeront rien aux problèmes de fond du terrorisme : nouveau déploiement militaire à la frontière, contrôle des titres de transport et des pièces d'identité à l'entrée des gares et des aéroports. Bref, on gouverne à l'émotion. En attendant que la tempête se calme, notre traitement des événements se bornera aujourd'hui à ce billet, une photo et un dessin. Pour ne pas oublier que face à la barbarie, l'humour reste aussi une arme précieuse. ■

Laurent Lacoste



Lionel Bonaventure - AFP ©

SOMMAIRE

SNCF / BRÉTIGNY
LES SYNDICATS ONT ALERTÉ DEPUIS DES ANNÉES SUR L'ÉTAT DÉPLORABLE DU RÉSEAU, SANS ÊTRE ÉCOUTÉS. [PAGE 2]

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE
AUJOURD'HUI, DEUXIÈME VOLET : DU XVI^e SIÈCLE À NOS JOURS. [PAGE 4]

LE COUP D'ŒIL



ENTRETIEN AVEC DENIS TURBET-DELOF (UNION SYNDICALE SOLIDAIRES)

«Créer des convergences de luttes»

Le 22 mars devait être un rendez-vous important de mobilisation chez les fonctionnaires. In fine, c'est la mobilisation interprofessionnelle qui a été privilégiée. Il n'en reste pas moins que les salariés de la fonction publique ont des revendication spécifiques à faire entendre.

LE PROGRÈS SOCIAL
Quelle est a été votre réaction suite aux annonces du gouvernement sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires ?

DENIS TURBET-DELOF
Très clairement, Solidaires Fonction Publique (FP) a considéré que ces annonces constituaient une provocation au regard des attentes légitimes des personnels. Hormis le dégel, qui est la seule bonne nouvelle, l'augmentation de 1,2% en deux fois reste très loin du compte. Plus de 7% de perte de pouvoir d'achat depuis 2010 ! Nous réclamions l'attribution d'un nombre de points uniforme (60) pour compenser cette perte et nous avions demandé de porter la valeur du point à 5 euros. Nous exigeons également la limitation de la hiérarchie des salaires pour une meilleure répartition des richesses, ainsi que l'intégration des régimes indemnitaires dans le traitement. De même, nous réclamons la fin des inégalités de salaires entre les femmes et les hommes. La décision du gouvernement est donc loin de répondre à ces exigences. C'est

pourquoi Solidaires appelle à la poursuite des mobilisations pour forcer le gouvernement à revoir sa copie. C'est tout le sens de notre appel à la grève et aux rendez-vous des 24 et 31 mars qui, aux côtés des salariés du secteur privé, doivent permettre de construire le rapport de force nécessaire.

LE PROGRÈS SOCIAL
Le gouvernement parle beaucoup de « dialogue social » et « des partenaires sociaux »... Qu'est-ce que cela vous évoque ?

DENIS TURBET-DELOF
Pour Solidaires, le dialogue social devrait avoir une réelle utilité dans les rapports qui nous opposent avec le gouvernement et l'administration de la fonction publique. Mais nous sommes obligés de reconnaître que derrière ces mots, il n'y a pas de volonté réelle de dialogue. Depuis trop longtemps, la situation est bloquée, tant dans la pratique institutionnelle que dans le contenu du dialogue. S'il doit se jauger au nombre de réunions, oui, on peut dire qu'il y a dialogue... mais si cela doit

se juger aux avancées réelles et aux possibilités de faire bouger les choses, là cela se complique. C'est toujours le même camp qui a raison. Quels que soient les arguments avancés, il y a toujours une bonne raison pour ne pas les retenir. Les contraintes budgétaires ont souvent bon dos. Mais le pire, c'est que souvent les « partenaires sociaux » servent de faire-valoir au discours gouvernemental. Solidaires FP refuse d'entrer dans ce jeu-là et, nous le réaffirmons, le dialogue social n'est efficace que s'il est

La «loi travail» et les attaques contre le service public et la fonction publique sont les revers d'une même pièce. L'objectif est bien de fragiliser le monde du travail à des fins libérales.

soutenu par un rapport de force construit avec le personnel.

LE PROGRÈS SOCIAL
Qu'est-ce qui se cache derrière l'acronyme PPCR, que Solidaires n'a pas signé ?

DENIS TURBET-DELOF
Parcours professionnels, carrières, rémunérations. Derrière ces trois concepts, se cachent en réalité une refonte totale du statut de la fonction publique et une remise à plat des carrières. Solidaires a joué le jeu de la négociation pendant une année sur ces sujets avec l'espoir d'améliorer significativement le sort des personnels. Mais, il faut le reconnaître, le protocole soumis à signature était très en-deçà des exigences exprimées par nos mandants. Des reculs graves sont inscrits dans ce protocole, notamment sur les carrières avec, pour un grand nombre d'agents, des reculs d'ancienneté dans la cadre des fusions de grades, et des pertes de pouvoir d'achats réels et significatifs. D'un point de vue statutaire, PPCR est un outil idéal pour accompagner la réforme territoriale et l'aménagement territorial de l'Etat confronté à cette réforme. Solidaires FP



DENIS TURBET-DELOF EST MEMBRE DU SECRÉTARIAT NATIONAL DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES ET DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE.

s'est battu contre la philosophie de cette réforme, qui fragilise l'action publique, le service public et les agents qui les servent. C'est pour toutes ces raisons que nous avons refusé de signer ce protocole, après une large consultation de nos mandants.

LE PROGRÈS SOCIAL
L'appel à la grève initialement prévu le 22 mars pour les

Accident de Brétigny : hypocrisie générale

Les pressions exercées par le service juridique de la SNCF pendant l’enquête dissimulent des dysfonctionnements beaucoup plus graves dans la maintenance du réseau.

Le 12 juillet 2013, le déraillement d'un train de voyageurs en gare de Brétigny causait la mort de sept personnes et provoquait de nombreux blessés. Presque trois ans après, l'enquête se poursuit. Par «enquête», on désigne en réalité l'enquête judiciaire, mais il y a aussi une enquête administrative menée par le Bureau d'enquêtes sur les accidents de transports terrestres (BEA-TT) et une enquête interne à la SNCF. Et puis, il y a les enquêtes des Comités d'hygiène, sécurité et des conditions de travail (CHSCT), dont presque personne ne parle; ce sont pourtant celles effectuées par les premiers «experts», les cheminots et cheminotes qui bossent sur le terrain. La direction SNCF ne facilite guère les choses, notamment en matière d'accès à l'information. Ces dernières semaines ont été marquées par des «révélations» quant à l'attitude des patrons de la SNCF. Mais, c'est bien connu: attention, un train peut en cacher un autre! Volontairement ou non?

DES ALERTES IGNORÉES
Depuis des semaines, les médias font semblant de s'offusquer: les patrons de la SNCF utilisent le service juridique de leur entreprise pour défendre leurs intérêts. Quelle révélation! Franchement, qui peut sincèrement s'étonner de ce genre de pratiques? Que des victimes de l'accident de Brétigny en juillet 2013 en soient choquées, c'est bien naturel; plus encore lorsqu'il s'agit de proches des victimes décédées. Mais venant des fameux «milieux bien informés», ce n'est qu'hypocrisie. En fait, dans la société telle qu'elle est organisée aujourd'hui, le service juridique d'une entreprise est comme tous les services de toutes les entreprises: il est au service des patrons de celle-ci. Quand les patrons ont intérêt à taire des informations ou à les faire connaître le plus tard possible, alors le service juridique regarde comment juridiquement rendre service. Ce n'est pas plus compliqué que ça. Ce n'est pas plus moral que ça non plus. Mais on parle de la vie des entreprises et des patrons, pas du

monde de *Oui-Oui*. Les patrons mentent, les patrons essaient de rejeter les fautes sur des «lampistes», les patrons incitent à faire des faux dès lors que c'est pour les protéger... On vérifie tout cela au détour des révélations lâchées dans les médias. En distillant sans cesse quelques morceaux choisis des réponses SNCF, l'objectif n'est-il pas d'occulter les vrais débats, les vrais problèmes, les vraies responsabilités? Pourquoi faire semblant de découvrir que la maintenance du réseau SNCF est dans un état lamentable? Il suffit de lire ce que quasiment tous les syndicats ont écrit depuis de très nombreuses années. Les alertes auprès des «responsables» n'ont pas manqué. De multiples exemples ont été donnés en conseil d'administration, en comité central d'entreprise, en comité national d'hygiène, sécurité et conditions de travail. Les équipes syndicales locales ne cessent de faire de même. Plusieurs études institutionnelles ont par le passé confirmé le caractère alarmant de cette situation.

LA DIRECTION SNCF N'ASSUME PAS SES CHOIX
Les «responsables» ont supprimé des milliers d'emplois dans les services de maintenance. Dans le même temps, le travail de nuit et des week-ends est devenu la règle. Les parcours à entretenir par chaque équipe se sont allongés. La sous-traitance s'est généralisée, avec les problèmes de formation que cela entraîne. Les pressions dites «managériales» se multiplient. Or, travailler sous la menace perpétuelle de «l'objectif non rempli» amène à différer certaines tâches au profit de celles «qui se voient». Faire intervenir des entreprises privées à la place des cheminots et cheminotes formés affaiblit la sécurité de tous. La perpétuelle réduction du nombre de cheminots et cheminotes chargés des travaux de maintenance du réseau provoque sa détérioration. Les économies sur le matériel mis à disposition des équipes entraînent une dégradation de la qualité du travail. Les pressions sur les rythmes de travail, ainsi que la généralisation du travail de nuit et sur de longues distances, gé-

« La perpétuelle réduction du nombre de cheminots et cheminotes chargés des travaux de maintenance du réseau provoque sa détérioration. »



nèrent des écarts vis-à-vis de la réglementation. Au deuxième trimestre 2015, 4645 kilomètres de lignes (soit 16%) devaient être parcourus au ralenti faute d'entretien suffisant. Ce chiffre s'aggrave d'année en année: il a crû de 134% depuis 2002, alors même que le réseau exploité s'est réduit. Il faut être patron ou ministre pour (faire semblant de) ne pas savoir ça. Les organisations syndicales se montrent assez réservées sur ce dernier point; comme si affirmer cette vérité était contraire à l'intérêt des salariés. C'est tout le contraire! Le non-respect de certaines règles de sécurité et de textes est une réalité: il est imposé par les patrons de la SNCF à travers leurs choix structurels, budgétaires et de «management». Le personnel de la SNCF en subit les conséquences: uniquement sur le dernier mois, il y a eu un mort et trois blessés graves parmi les agents de ce service (le service Équipement comprend notam-

ment la maintenance des voies, des caténaires et des installations électriques).

Il est grand temps d'arrêter le cirque de la «communication» et de s'attaquer aux questions

de fond: pour avoir un service public ferroviaire garant d'une meilleure sécurité de ces circulations, il faut que cette entité unique puisse disposer des moyens financiers, organisationnels et en personnel afférent à cette charge. Le 15 juillet 2013, la fédération SUD-Rail (Solidaires) concluait ainsi un de ses tracts: «Il faut répondre aux questions de fond (l'état actuel du réseau, la séparation infra/exploitation ferroviaires, la gestion du personnel [...]). Les «responsables» doivent tirer les conséquences de ce désastre. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour mener les enquêtes, y compris celles des CHSCT». 1080 jours plus tard, l'état du réseau s'est aggravé, l'éclatement du système ferroviaire a été amplifié, les «responsables» sont toujours là, presque tout le monde se fout des enquêtes des CHSCT. ■

Christian Mahieux

CHSCT, CE, DP : des instances de terrain



Malmenées depuis des années par les gouvernements successifs, attaquées de toutes parts par le patronat, les instances représentatives du personnel (IRP) sont un enjeu de taille dans les entreprises pour faire entendre la voix et les intérêts du personnel. L'enquête du CHSCT concernant l'accident de Brétigny le démontre.

DES OUTILS D'INFORMATION ET DE LUTTE
Il est loin le temps des lois Auroux qui en 1982, donnaient plus de pouvoir aux représentants du personnel dans les entreprises. Insuffisantes, ces dispositions ont néanmoins permis de «créer» le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), ou encore de développer le comité d'entreprise (CE) en lui consacrant un budget obliga-

toire pour son fonctionnement. Depuis, différentes lois se sont succédées pour détruire petit à petit les prérogatives des instances, en limiter d'autres, les fusionner, et tenter de passer d'une logique de confrontation à celle «d'un dialogue». Derniers exemples en date en 2015 avec la loi Rebsamen, qui a étendu la délégation unique du personnel (DUP) et regroupé des négociations et procédures d'information-consultation obligatoires. Car si dans la grande majorité des cas, la seule obligation de l'employeur est de fournir des informations aux instances et de les consulter –sans tenir compte de leur avis– c'est déjà beaucoup trop pour le patronat! Les batailles font aussi rage pour faire vivre le fonctionnement «normal» du cadre légal, en permettant aux instances d'exercer leurs pré-

rogatives. Combien de fois une information n'est pas fournie, combien de fois une consultation n'est pas réalisée ou que, partiellement, une enquête du CHSCT est minimisée par les «experts» auto-proclamés de l'entreprise, les élus alertant la direction sur une situation dont elle ne tiendra jamais compte?

PROPRIÉTÉ DES CAPITAUX ET CHOIX DÉMOCRATIQUES
L'exemple de Brétigny, bien que tragique, n'est pas un «fait divers»: c'est celui de la responsabilité du patronat du secteur, qui choisit de faire des économies sur la sécurité, et de la casse d'un service public de haute qualité. Mais c'est également la parfaite illustration de ce que vivent des milliers de délégués combattifs face aux directions d'entreprise, qui utilisent de nombreuses stra-

tégies pour «briser» les IRP. Les facettes sont multiples: favoriser des listes syndicales plus conciliantes ou carrément proches de la direction, menaces (et mise en œuvre) de licenciements, non-respect des procédures (peu sanctionné par l'inspection du travail, dont les effectifs chutent), refus de transmettre les informations... ou contournement des syndicats. Cette pratique a le vent en poupe, puisqu'elle est portée dans la «loi travail», qui encense les «référendums d'entreprise», avec des questions posées par les seules directions. Toutes ces mesures s'inscrivent dans une vision globale des relations de travail et de la propriété des capitaux et moyens de production: ceux qui les détiennent décident. La liberté d'expression, défendue à juste titre en janvier 2015, n'a toujours pas trouvé de

concrétisation effective dans les entreprises: les heures d'informations syndicales n'existent pas dans le secteur privé, la diffusion de tracts n'est pas autorisée (sauf usage) à l'intérieur de l'entreprise, et les IRP sont régulièrement entravées dans leur action. Il ne faut pas s'étonner que la «casse» des IRP, qui sont des outils des représentants du personnel et donc des salariés pour participer à la gestion des entreprises, aboutissent à l'individualisme et aux replis. Tant que la démocratie s'arrêtera en partie aux portes de l'entreprise et que les intérêts des salariés ne seront pas pris en compte, la question de la propriété collective des moyens de production et de services continuera à se poser. ■

La rédaction
redac@leprogressocial.fr



IME de Saint-Benoît : travailleur social perd son sang froid

C’est l’histoire d’une grève locale, sur fond de mouvement général. L’histoire d’une grève de travailleurs du médico-social. Payés au lance-pierre, hyper investis, on n’entend pas souvent parler d’eux. Pourtant, à coups de normes et de bouleversements organisationnels, eux aussi, sentent qu’on vide leur travail de sens et de reconnaissance. Et décident, un jour, de dire stop.

De l’éducateur à la psychologue, du cuisinier à la secrétaire, en passant par les hommes d’entretien, 43 grévistes sur 47 salariés. Mercredi 16 et jeudi 17 mars derniers, rares sont les employés à avoir passé les grilles de leur institut médico-éducatif (IME) de Saint-Benoît, près de Poitiers. Aujourd’hui, les parents se sont débrouillés pour faire garder leurs enfants. Personne ne donnera de cours de bricolage, de séance d’orthophonie ou de psychomotricité aux enfants «souffrant de déficience intellectuelle moyenne et sévère» qui sont accueillis ici. Personne ne calmera ces petits atteints de troubles psychotiques, autistiques, de carences affectives, en les entourant d’une couverture lorsqu’ils seront en crise. Personne n’écouterait non plus la souffrance et les difficultés des parents de ces «enfants» âgés de 3 à 20 ans. Leurs encadrants se sont arrêtés là, à la grille, avec des pancartes et du café. Pour que leur «patronne», présidente de l’association des amis et parents d’enfants inadaptés du 86 (ADAPEI) écoute aussi la leur, de souffrance. «Certains travaillent ici depuis trente ans, moi, depuis quinze ans, et on a jamais vu cela. Les gens tombent comme des mouches : sept personnes ont été arrêtées pour épuisement depuis septembre 2015», explique Lydie, une des psychologues de la structure. «Cela fait des mois que je suis très investie dans mon boulot. Un jour, je suis arrivée au travail. J’étais tellement à fond que ma collègue m’a regardé, et m’a dit : tu t’arrêtes tout de suite. Je me suis effondrée en larmes, j’ai été voir le médecin, et il m’a mise d’office en arrêt maladie. J’ai pas envie de laisser ma peau au boulot, même si je l’adore, ce boulot», raconte Clothilde (ce prénom est un pseudonyme), une éducatrice. Comment expliquer cette hécatombe et la révolte qu’elle a provoqué ?

DES MÉTIERS QUI SE BUREAUCRATISENT
«En 2002, une loi a fixé de nouvelles normes pour les institutions médico-sociales et les structures accueillant les personnes âgées. Les établissements allaient devoir être inspectés tous les

sept ans par des instances extérieures.» explique José Marignier, ancien directeur de l’IME. La réforme de 2002 oblige également les soignants à rendre compte de toutes les tâches qu’impliquent leur travail et à remplir des tas de papiers supplémentaires : des synthèses, des livrets d’accueil, des comptes rendus. «On assiste à une bureaucratisation du travail médico-social. On doit rédiger des documents, se mettre en conformité avec des procédures, suivre des protocoles, etc. L’idée, c’est qu’on puisse évaluer ce que l’on fait de l’extérieur. Alors cela peut être intéressant de rendre notre activité plus transparente et plus lisible. Mais c’est un surplus de travail, sans que l’on ait en de moyens supplémentaires. Sans compter le côté excessif de la chose : si un gamin se fait mal au genou dans la cour, nous devons en avertir l’agence régionale de santé (ARS), avec qui nous avons passé une convention de “remontée d’information”. C’est absurde. Mais si nous ne le faisons pas, cela nous retombe dessus », explique José Marignier. L’idée de ces synthèses et de cette «transparence» est de décliner chaque tâche du soignant ou de l’éducateur, pour harmoniser tout le monde sur ce qu’on appelle «les bonnes pratiques». «Bien souvent, ce sont celles qui sont les moins coûteuses. On va se dire : pour quoi telle tâche est réalisée ici par un éducateur spécialisé, tandis qu’à 50 kilomètres elle est réalisée par un moniteur éducateur, et à 50 kilomètres encore, par une aide médico-psychologique. Sachant que c’est cette dernière qui est la moins formée et donc la moins payée, on va demander que partout la tâche X soit réalisée par une aide médico-psychologique. A chaque fois que quelqu’un s’en va, on se demande premièrement si on va le remplacer, deuxièmement, si on ne peut pas le remplacer pour moins cher. C’est le dogme de l’économie. Pour moi la loi peut être appliquée dans la nuance, sans suivre bêtement ce dogme», explique le cadre de santé. Parallèlement à cela les ARS se mettent en place, et bouleversent l’organigramme de ces institutions. «Avant nous avions un directeur, vers lequel nous nous tournions pour les questions globales et deux chefs de services pour les questions de proximité. L’ARS exige que nous nous organisions en “pôle”. Et nous

avons désormais un directeur, un directeur de pôle, un chef de service et un directeur adjoint. Une véritable armée médicale», raconte la psychologue. D’autant plus qu’avec l’inflation des papiers à remplir, les directeurs de pôle et directeurs adjoints sont de moins en moins sur le terrain... «Les moyens en eux-mêmes n’ont pas baissé... Mais la

charge de travail a augmenté. D’autant plus que, comme la pédopsychiatrie et la psychiatrie, en hôpital, ferme des places, les enfants qui étaient auparavant accueillis là-bas atterrissent dans les IME. Or les éducateurs qui travaillent dans les IME n’ont pas été formés à ce type de pathologies, ils sont formés au handicap. Et ces enfants demandent une attention, une énergie et des taux d’encadrement bien plus importants», explique José Marignier.



Une éducatrice s’occupe d’un enfant autiste, le 24 avril 2008, à Paris, à l’institut médico-éducatif Les petites victoires.

UN MANAGEMENT AUTORITAIRE
Et puis, il y a trois ans, la présidente de l’ADAPEI 86, l’association qui gère l’IME, a décidé d’embaucher un nouveau directeur général. Diplômé d’une école de management

dégradée, a accéléré l’effondrement des travailleurs de la structure. Alors que jusque-là, la mise aux normes se faisait de manière participative, les salariés avaient écrit leur propre projet d’établissement, qui avait été bien noté par l’ARS, la méthode de ce manager de choc est mal vécue par les salariés. «On dirait qu’il veut faire de notre association une entreprise. Il est arrivé, a voulu tout remanier, tout réorganiser en un minimum de temps. On fait semblant de nous demander notre avis alors que les décisions sont déjà prises. On doit juste appliquer, et on se sent complètement dépossédés de notre travail», explique Charlotte, salariée du paramédical.

traditionnellement, dans un courant psychanalytique», explique José Marignier. «Nous on prône la psychothérapie institutionnelle : chaque personne est corresponsable de l’accompagnement, est acteur et créateur de son métier : secrétaire, cuisinier, médecin, psy... Pour nous, il faut être plusieurs pour élaborer l’accompagnement d’un enfant. Et on tique, parce qu’on vient nous dire qu’un éducateur seul peut travailler autour d’un projet, c’est le contraire de ce que l’on défend depuis 30 ans. On a l’impression qu’on est en train de transformer le médico-social en prestation de service, comme on consommerait du soin. Alors que nous on veut tricoter, faire des aller-retour ensemble», poursuit la soignante.

Et en effet, jusque là, à l’IME de Mauroc, tous les salariés, y compris la secrétaire et les cuisiniers pouvaient s’occuper des enfants, prendre le relais d’éducateurs ou de soignants. La secrétaire s’était même formée pour pouvoir participer à un atelier «médiation du psychodrame». Les injonctions de

mettre en place des plateformes et ainsi faire des économies. Or dans la culture de l’IME, la secrétaire et l’homme d’entretien peuvent intervenir pour être “tiers” en cas de crise. Moins il y a de tiers, plus le travail de chaque salarié, face à face avec l’enfant en crise, est difficile.», explique l’ancien directeur. La réorganisation et le non-remplacement des salariés, et notamment du psychiatre de la structure ont détraqué l’institution. «Les salariés se sentent dans l’insécurité. Les enfants le perçoivent, et cela les met à leur tour en situation de fragilité. Depuis quelque temps, les “passages à l’acte” se multiplient : agressions plus ou moins importantes de salariés, automutilations, etc. Ce sont les premières victimes de ce bouleversement», raconte Lydie. Devant la multiplication d’arrêts maladie, les travailleurs du médical et du social ont décidé de ne plus se laisser faire. «Un petit noyau s’est réuni pour discuter de la manière dont on pouvait répondre à cette situation intenable. On a décidé de faire un courrier à notre direction, aux parents et à l’inspection du travail. Et puis pendant nos réunions, des salariés étaient en pleurs, en expliquant que si on ne faisait pas grève, ils allaient se mettre en arrêt maladie. Alors on a déposé notre préavis», raconte Lydie. Mercredi et jeudi, les salariés ont eu l’agréable surprise de se voir rejoints par les parents, solidaires de leur souffrance, ainsi que par quelques collègues d’une autre grosse association, l’APAJH, qui subissent un sort similaire au leur. Devant la grille, la présidente de l’ADAPEI 86 est venue leur expliquer que «ce n’étaient pas une poignée de salariés qui allaient révolutionner le fonctionnement de l’ADAPEI». A eux désormais de prouver le contraire... ■

Elsa Dupré

LES CADRES L’ARME AU PIED

Les choses avaient pourtant bien commencé : au sortir de Matignon le 14 mars dernier à l’issue de la concertation sur la «loi travail», on avait eu droit sans surprise à Laurent Berger, dans le rôle du ravi de la crèche, à la prude CFTC et à l’UNSA, dont la consanguinité avec le PS n’est plus à démontrer, venant expliquer que le pire de la loi étant retirée, qu’on était en présence d’un mieux. La CGC restait, elle, circonspecte et menaçait même d’appeler, tout comme les syndicats contestataires, à la mobilisation le 31 mars prochain. C’est vrai que les rodonnades adressées peu avant par SMS par Pierre Gattaz à Carole Couvert, la dirigeante du syndicat, n’avaient pas arrangé les choses. Ça fait déjà quelques années que la centrale des cadres a tombé la cravate : après avoir retiré sa signature du pacte de compétitivité, refusé d’entretenir la dernière convention d’assurance chômage jugée par trop défavorable à l’encadrement du fait de l’augmentation de la période de carence avant indemnisation, puis fait capoter la négociation sur le dialogue

social l’an dernier, obligeant le gouvernement à reprendre la main, elle menaçait de se «cégétiser» selon l’expression du patron des patrons. Ce lundi, le verdict est tombé : les fédérations de la CGC ont décidé à la majorité de ne pas appeler à la mobilisation, tout en restant critiques vis-à-vis de la loi El Khomri. Elles réclament par exemple le retrait de la disposition instaurant le référendum d’entreprise, qui vise à contourner les organisations syndicales. Quant aux arguments de son syndicat des médecins du travail à l’encontre de la partie consacrée à la santé des salariés, ils sont tout bonnement excellents. Par remord sans doute, la centrale appelle cependant à un rassemblement lors du débat parlementaire près de l’Assemblée. Si la mobilisation est du même acabit que celle du 12 mars dernier, qui avait vu quelques milliers de militants des centrales dites réformistes dans les rues pour que la loi «bouge», pas sur que l’exercice soit profitable. ■

Laurent Degossée

Suite de L’ENTRETIEN AVEC DENIS TURBET-DELOF

fonctionnaires sur le pouvoir d’achat a été décalé au 31 mars. Pourquoi ?

DENIS TURBET-DELOF
Lorsque nous avons évoqué la journée du 22 mars, le débat sur la «loi travail» n’était pas encore vraiment d’actualité. Dès qu’il est venu sur la table, nous ne pouvions pas l’ignorer. Dès le début de nos débats sur la question salariale dans la fonction publique, Solidaires FP a défendu dans l’intersyndicale l’idée de faire le lien entre secteur privé et secteur public. Nous avons proposé que l’on fasse de la journée du 31 mars une journée à double détente : le matin, expression sur les questions fonction publique et sur les salaires, l’emploi, les conditions de travail et l’après midi convergence avec le privé autour du combat contre la «loi travail». A l’issue d’une large consultation interne à Solidaires, il a été clairement décidé de ne pas isoler les questions fonction publique. Nous l’avons signalé à l’intersyndicale, ce qui a eu pour effet que la CGT a également fait machine arrière, validant par là même notre analyse. Ainsi, le 22, seule la CFDT et dans une moindre mesure la FSU porteront

des initiatives contre la politique salariale du gouvernement. Solidaires les portera lors de la journée de grève et de manifestation du 31 mars, et nous verrons ensuite quelles suites il faudra donner à ces mobilisations.

LE PROGRÈS SOCIAL
En quoi la «loi travail» concerne également le secteur de la fonction publique ?

DENIS TURBET-DELOF
La «loi travail» et les attaques contre le service public et la fonction publique sont les revers d’une même pièce. L’objectif est bien de fragiliser le monde du travail à des fins libérales. Tout ceci obéit à une même logique pilotée par Bruxelles et le système économique libéral qui, depuis des décennies, broie tout sur son passage. La fragilisation du Code du travail se retrouve dans la fonction publique par des aspects de reculs dans le PPCR. Flexibilité, mobilité sont des vocables que l’on retrouve dans l’ensemble du monde du travail. L’objectif étant de simplifier la vie des entrepreneurs et non celle des salariés. L’attaque sur les 35 heures se retrouve aus-

si dans la fonction publique avec la remise du rapport commandé par le Premier ministre à Philippe Laurent, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Les garanties de la loi s’effacent au profit des accords contractuels. Dans le public comme dans le privé, la contractualisation va bon train. Les positions majoritaires ne sont pas toujours respectées. La précarité se développe aussi dans la fonction publique particulièrement dans le versant territorial et dans le secteur hospitalier. Le recours aux contractuels se développe au sein même de la fonction publique ; avec 20% des emplois dont 60% de femmes.

LE PROGRÈS SOCIAL
Quel a été le rôle de Solidaires dans les intersyndicales nationales interprofessionnelles et celles de la fonction publique ?

DENIS TURBET-DELOF
Solidaires FP a tout tenté pour que le combat légitime contre la politique antisociale du gouvernement soit déclinée de manière interprofessionnelle. Dans la fonction publique, après la grève

du 26 janvier et tout au long des nombreuses intersyndicales, c’est le message que nous avons porté. Et finalement, le 31 mars doit être une très forte journée de mobilisation. La difficulté est que Solidaires pèse le poids qu’il pèse, et il est parfois difficile d’influer lorsqu’en face de nous, de grosses structures ne partagent pas ce point de vue. La division du monde syndical n’arrange pas les choses et nous pensons chez Solidaires FP qu’il est nécessaire de clarifier cela. Les organisations dites réformistes, accompagnatrices du système, sont des freins à toute mobilisation sociale. Dans la fonction publique, c’est très clair depuis 2012. Et, disons-le, lorsqu’elles souhaitent s’engager, c’est toujours à minima... Au niveau interprofessionnel, la tâche n’est pas plus aisée en raison de notre poids encore trop faible. Même si nous portons régulièrement nos propositions et nos analyses, elles ne sont pas toujours reprises et partagées. Mais nous considérons nécessaire de créer les convergences de lutte avec d’autres qui partagent cette même volonté de transformation sociale.

LE PROGRÈS SOCIAL
Le 31 mars, des préavis ont été déposés dans le secteur public. Sont-ils reconductibles ?

DENIS TURBET-DELOF
Oui, nous avons déposé un préavis de grève allant de la période du 17 au 31 mars, nuit incluse. Cela pour permettre aux camarades qui souhaiteraient s’inscrire dans les différentes mobilisations annoncées de le faire. La question de la reconductibilité n’est pas posée à ce stade. Réussissons d’abord les principaux rendez-vous, et après le 9 et le 17 mars, qui ont été des réussites dans leur construction, le 24 et le 31 seront déterminants. N’oublions pas que dans la période, de nombreux secteurs sont dans l’action (La Poste, les Douanes, etc.). L’important, c’est d’abord de créer les convergences de luttes, car face à une attaque libérale globale, il faut une réponse globale et donc des actions interprofessionnelles. Le 31 mars au soir, nous saurons si cette journée est à la hauteur de nos attentes et nous déterminerons ensemble les conditions de la poursuite de la mobilisation. ■

Propos recueillis par Julien Gonthier

AU-DELÀ DE L'INDIGNATION...

PAROLE D'ANTAN

«La langue française est une femme. Et cette femme est si belle, si fière, si modeste, si hardie, touchante, voluptueuse, chaste, noble, familière, folle, sage, qu'on l'aime de toute son âme, et qu'on n'est jamais tenté de lui être infidèle.»

Anatole France (1844-1924)

Agenda social

✖ Grève et manifestation nationale des postiers

La fédération SUD PTT appelle l'ensemble des personnels à la grève contre le plan stratégique de La Poste après la présentation au conseil d'administration de décembre 2015 d'un budget qui repose sur deux axes : le développement des activités commerciales et la « maîtrise des charges ». « Au vu de ce qu'annonce ce budget, 2016 sera une année noire pour le service public postal, l'emploi et les conditions de travail. Ce constat nécessite une riposte de l'ensemble des services ».

MERCREDI 23 MARS À 12H 30 AU SIÈGE DE LA POSTE, 44 BOULEVARD DE VAUGIRARD, 75015 PARIS. PUIS DÉPART EN MANIFESTATION VERS LA COUR DES COMPTES.

✖ Mobilisation pour un salaire décent chez McDonald's

Le syndicat CÔT McDo Paris Île-de-France appelle les salariés de l'enseigne à se mettre en grève et à manifester mercredi pour des salaires dignes pour tous : pour un salaire de base d'au moins 13 euros/heure ; pour une majoration de 50 % à partir de 21 h ; pour un salaire double les dimanches et jours fériés, sans condition d'ancienneté et pour une égalité salariale entre salariés McDo France et salariés sous franchise.

MERCREDI 23 MARS À 12H DEVANT LE MCDONALD'S GARE DU NORD, 25 RUE DE DUNKERQUE, 75010 PARIS.

LE CHIFFRE

1,23

milliard de jambon-beurre ont été vendus en 2015, soit 55 % de tous les sandwichs : une consommation en baisse au profit du burger (1,19 milliard de burgers ont été vendus la même année, soit une hausse de 11,21 % par rapport à 2014), selon le cabinet Gira Conseil.

Agenda culturel

◆ Festival Raisons d'agir

Aujourd'hui et jusqu'à vendredi commence le 11^e festival Raisons d'agir sur le thème « L'Europe et ses pouvoirs ». « Toute transformation des politiques européennes semble vouée à se heurter à l'intransigence des institutions de l'Union, aux intérêts du patronat allemand et à la montée des idéologies réactionnaires. Pourtant, des idées nouvelles et de nouveaux modèles de pratiques solidaires nous viennent d'Italie, de Grèce, d'Espagne, du Portugal. Quels enseignements en tirer pour nous-mêmes et pour l'avenir des sociétés européennes ? » Au programme : tables rondes avec des nombreux invités, trois projections de film et un concert de La Parisienne Libérée.

DU MERCREDI 23 AU VENDREDI 25 MARS 2016, ESPACE PIERRE MENDES-FRANCE, 1 PLACE DE LA CATHÉDRALE, 86000 POITIERS (ENTRÉE GRATUITE À TOUS LES ÉVÉNEMENTS SAUF LA PROJECTION DU JEUDI SOIR DONT LE TARIF EST DE 5 EUROS).

◆ « Le travail défend ses droits ! »

Les Agoras de l'Humanité organisent demain un débat avec Gérard Filoche (inspecteur du travail), Pascal Lokiec (professeur de droit social), Danièle Linhart (sociologue) et Jean-Christophe Le Duigou (économiste) sur le thème « Le travail défend ses droits ! ».

JEUDI 24 MARS DE 18H À 21H, À L'ESPACE OSCAR NIEMEYER (GRANDE SALLE DE LA COUPOLE), 2 PLACE DU COLONEL FABIEN, 75019 PARIS (INSCRIPTION EN LIGNE).

18 AU 27 MARS 2016

FILMS DE FEMMES

EN ABRÉGÉ

- 1979 : création du festival international du film de femmes.
- 2002 : fondation du centre de ressources IRIS à la maison des Arts de Créteil.
- 2016 : du 18 au 27 mars, 38^e édition du festival, programme disponible sur le site <www.filmsdefemmes.com>

Festival international de films de femmes

Depuis le 18 mars, la 38^e édition du festival se tient à la Maison des Arts de Créteil.

Créé en 1979, cet événement est devenu au fil des ans une institution et une référence internationale. Il a acquis une envergure qui surpasse l'ambition initiale de valoriser la pratique et le regard des femmes dans un milieu professionnel qu'elles n'habitaient qu'à la marge. Logé aux interstices du féminisme et de l'action culturelle, le festival déploie une série d'actions qui s'inscrivent dans une vocation sociale d'éducation populaire. Il anime ainsi un rendez-vous mensuel au cinéma La Lucarne à Créteil ouvert aux publics des cours d'alphabétisation et des associations locales. Une projection suivie d'un débat invite à la découverte de films d'auteurs et favorise la rencontre des points de vue sur des thèmes liés à l'interculturalité, à la place des femmes dans la société... L'association accueille également les animatrices de TV Fresnes, un canal vidéo interne à l'établissement pénitentiaire de Fresnes qui dispense des informations en matière de santé, emploi, démarches sociales et administratives pour la meilleure réinsertion possible. Produites dans le cadre d'un atelier vidéo, ces émissions mobilisent une trentaine de détenus encadrés par deux réalisatrices. Un ciné-club a pris ses quartiers à la maison d'arrêt des femmes de Fresnes. Les projections sont accompagnées le plus souvent d'un temps d'échange avec les réalisatrices venues rencontrer les détenues. Un partenariat avec La Sauvegarde 93 a été engagé dans le cadre d'un atelier de programmation conçu pour un groupe de femmes suivies par l'association, le Festival et l'Agence du court métrage ont sélectionné 17 films courts sur le thème de la transmission. Après les avoir visionnés, les participantes, jurées d'un jour, ont

choisi quatre films, ensuite projetés au cinéma L'Ecran de Saint-Denis lors d'une séance publique. En marge du festival, l'action «graine de cinéphages» destinée aux publics adolescents est l'occasion de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux de l'égalité hommes/femmes et de la lutte contre les discriminations. C'est également le lieu de découverte des métiers du cinéma, des forums emplois donnent l'opportunité de découvrir ses filières et débouchés, d'éclairer des métiers peu connus et peu investis par les femmes ou les enfants issus des quartiers populaires. Le festival concrétise une politique de conservation et de valorisation patrimoniale en créant en 2002 le centre de ressources IRIS. Conçu comme un pôle réseau d'échange et de diffusion son but est d'archiver et de valoriser le patrimoine audiovisuel des femmes, en le diffusant auprès du public et des professionnels pendant le festival et toute l'année. 19800 films, de nombreux documents sur l'histoire du cinéma et des femmes sont consultables sur rendez-vous à la Maison des Arts de Créteil. Le festival distribue un classique du cinéma féministe *Born in Flames* (1983) de Liz-zie Borgén, une politique-fiction dont le pitch interpelle : à New York, au dixième anniversaire de la Social-Democratic War of Liberation, de nombreuses femmes n'ont pas la tête à la fête. Dégues par les promesses non tenues du pouvoir et par des comportements patriarcaux et discriminatoires toujours bien vivaces, elles s'organisent en groupes affinitaires, en milices anti-machos, en Women's Party et... prennent la parole sur les ondes de deux radios libres (Radio Ragazza, blanche, et Phoenix Radio, black) que les services se-

crets tentent de réduire au silence par le feu. Plusieurs projections ont eu lieu en 2015 dans toute la France et en Belgique. Le temps phare est évidemment chaque année au mois de mars la tenue du festival qui réunit quelques 150 films témoins d'une programmation exigeante, propose des rencontres avec les professionnelles du cinéma et des animations culturelles et festives. Cette édition 2016 rend hommage à la réalisatrice Chantal Akerman, à qui l'on doit entre autres le chef d'œuvre féministe *Jeanne Dillman, 23 rue du Commerce, 1080 Bruxelles* qui ex-



plorait en 1975 une architecture filmique inédite formalisant le carcan d'une femme au foyer, prostituée occasionnelle interprétée par Delphine Seyrig. Disparue au mois d'octobre 2015, la cinéaste, figure de proue du cinéma moderne a exploré les voies du cinéma expérimental et produit des réalisations plus académiques toutes empruntées d'une radicalité formelle et de propos. Itinérances musicales, la thématique transversale qui constituera cette année le fil rouge de la programmation du festival entend d'explorer dans le cinéma de femmes, la musique, le son, la voix, les chants et de donner à entendre par là même «le battement de la vie sous les images».

Le français, cette langue si précil(eu)se

Nous avons balayé hier la naissance et l'évolution du français depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au début de l'époque moderne. Mais à ce moment-là, le français, toujours désigné français, est encore loin de ressembler au français que nous pratiquons aujourd'hui. Voyons donc comment le français s'est normalisé pour devenir à peu près celui que nous connaissons aujourd'hui et comment son usage s'est répandu.

Malgré l'ordonnance de Villers-Cotterêts, édictée au début du XVI^e siècle, le roi peine à imposer le français comme langue écrite. Pour y remédier, François I^{er} crée en 1543 l'Imprimerie royale grâce à laquelle les publications en français augmentent et les imprimeurs contribuent au façonnement de la langue. En effet, l'orthographe n'est pas du tout fixée au XVI^e siècle. Ce qui confère un certain comique aux textes de l'époque, dans lesquels les auteurs font preuve d'inventivité (relire Rabelais!). Il n'est pas rare qu'un même mot soit écrit de façon différente dans le même texte. Il faudra encore un certains temps pour que la langue soit normalisée. Mais grâce à la Renaissance et à un regain d'intérêt pour le latin, le vocabulaire est enrichi de mots issus d'origine latine. De même, les imprimeurs ajoutent des consonnes étymologiques qui n'existaient pas auparavant et n'étaient pas prononcées pour rappeler la racine du mot latin mais parfois à tort! Ainsi, le mot «pois» est devenu «poids» sous leur plume, en référence au mot latin *pondus*, alors que le mot provenait de *pensum*. Outre ces belles intentions, allonger les mots était aussi un moyen pour les typographes d'augmenter leur

remunération... À cette époque également, le français se dote d'artifices grâce au concours de défenseurs de la langue française: Clément Marot formule la règle de l'accord du participe passé et Robert Estienne agrémente les mots d'accents. Au siècle suivant, la langue est travaillée par les savants. L'Académie française voit le jour en 1635, ses membres sont chargés de prendre soin de la langue en donnant des règles et en accomplissant cette vaste et noble tâche: la réalisation d'un dictionnaire. Des grammairiens veillent aussi sur la langue et contribuent à la «solidifier». Les gentes dames, épinglées par Molière dans *Les Précieuses ridicules*, se saisissent aussi du sujet en imaginant de nouveaux mots et si certaines trouvailles n'ont pas survécu (l'expression «sentir les contrecoups de l'amour permis» pour «être en couches»), d'autres comme le verbe s'encanailler ont trouvé preneur. Pour autant, il ne faut pas perdre de vue que ce français continue à cohabiter avec le latin, qui reste la langue de l'Eglise et celle des savants, mais aussi avec les patois. Le recul véritable des langues régionales ne se fait que bien plus tardivement. Au XVII^e siècle, sans doute moins d'un million d'habitants du royaume parlent français. Dans les colonies, en revanche, le français s'impose au Canada et en Acadie comme langue usuelle, mais déjà avec une prononciation marquée... Dans les Antilles, par contre, c'est le créole qui domine. Parallèlement, le français tend à devenir une langue internationale. Au XVI^e siècle, le latin était encore une langue vivante, employée par des savants: lettrés, hommes d'Eglise ou juristes de différents pays. Mais la compréhension entre ceux-ci était de plus en plus ardue. Erasme s'en rendit compte et écrivit *Dialogues*

sur la prononciation correcte du grec et du latin. Malgré cela, l'usage du latin va péricliter pendant que le français va connaître un grand succès «à l'international» à partir du XVII^e siècle. C'est au début du XVIII^e siècle -avec le traité de Rastatt- que le français sert pour la première fois dans la rédaction d'un document juridique international. Il est érigé en langue diplomatique jusqu'à la Première Guerre mondiale. Le français est loué pour sa clarté et sa rigueur, même si cette réputation est sans doute exagérée, comme le montrent certains détracteurs: «La langue française exige beaucoup de clarté, précisément parce qu'elle en possède peu» jugeait William Cobbett en 1810. Le français a néanmoins eu une très bonne fortune dans de nombreux pays d'Europe et de célèbres souverains le maîtrisaient parfaitement; c'est le cas de Frédéric II de Prusse ou de Catherine II de Russie. Une réflexion d'un jésuite du XVII^e siècle a de quoi rendre songeur: «Il n'y a guère de pays dans l'Europe où l'on n'entende le français et il ne s'en fait rien que je ne vous avoue maintenant que la connaissances des langues étrangères n'est pas beaucoup nécessaire à un Français qui voyage. On ne va-t-on point avec notre langue?» Cet usage de la langue française a cependant laissé des traces, puisque le français est l'une des deux langues de travail du Secrétariat de l'ONU. En ce qui concerne la France même, ce n'est qu'au XIX^e siècle que l'usage du français se généralise au sein de la population. L'école a pour cela joué un grand rôle puisque le français a été imposé comme langue de l'enseignement, au détriment des autres langues parlées dans le pays.

ÉTAT D'URGENCE

Le tribunal pour une diffusion de tracts

LE 24 MARS, DOMINIQUE MALVAUD EST CONVOQUÉ au tribunal de Valence. Les faits remontent au 29 novembre : ils sont à combien délicieux : ce jour-là, l'association Stop nucléaire Drôme-Ardèche distribue des tracts. Circonstance aggravante, il s'agit de tracts antinucléaires, et c'est le jour de l'ouverture de la COP21. On voit bien toute la menace, la violence même, envers d'innocents chefs d'État réunis au Bourget, à 600 kilomètres de là... C'est ridicule. Mais le 29 novembre, comme décidé

par les parlementaires de droite, du PS, du PCF, du Front de gauche, d'EELV (il n'y a eu que six parlementaires sur neuf cent six pour voter contre : trois du PS et trois d'EELV), c'était déjà l'état d'urgence. Et l'état d'urgence, ça craint pour les libertés, toutes les libertés et les libertés de tous et toutes. Comme le réclament plusieurs organisations, Dominique Malvaud doit être relaxé : évidemment ! Mais surtout, il n'aurait pas du être poursuivi et convoqué.

Christian Mahieux

||||||| AU PAYS DU NUMÉRIQUE |||||||

Le FBI veut passer outre Apple pour déverrouiller l'iPhone

Jewel Samad - AFP ©

Ce lundi, les autorités fédérales ont annoncé travailler sur une autre « méthode » pour pouvoir déverrouiller le téléphone de l'un des terroristes de l'attaque de San Bernardino du 2 décembre dernier. Le département de la Justice américaine a fait savoir dans un communiqué qu'une «présentation de la part de tierces parties d'une méthode possible pour débloquer le téléphone» avait eu lieu le week-end dernier. Aucune précision n'a été donnée sur la technique en question. Le gouvernement doit cependant s'assurer que ce moyen n'endommage pas les données du téléphone, mais il est confiant sur la méthode employée. Cette alternative s'est présentée alors que les autorités faisaient face depuis plusieurs semaines au refus de la firme Apple de donner accès au téléphone concerné. Les enquêteurs pensent que le contenu de l'iPhone 5C pourrait donner des informations sur l'organisation de l'attentat, ils sont notamment à la recherche de renseignements sur une éventuelle aide extérieure et sont soutenus dans leurs démarches par les familles des victimes. Mardi devait avoir lieu une audience dans laquelle les avocats du département de la Justice et Apple devaient s'affronter : les premiers devaient renouveler leur demande

à Apple de désactiver le mécanisme de protection qui empêche d'accéder au contenu chiffré du téléphone. L'audience a été annulée et la requête des enquêteurs pourrait être retirée. Apple de son côté a demandé à connaître la méthode proposée par la « tierce partie ». L'entreprise américaine refuse avec force depuis le début d'année de fournir un outil permettant de contourner les protections d'iOS, le logiciel principal des iPhones et iPads. De nombreuses personnalités du monde numérique et des associations de défense des libertés ont soutenu Apple dans cette décision. L'argument de la firme est qu'un tel outil ouvrirait une boîte de Pandore aux autorités : les produits seraient moins sûrs et les utilisateurs pourraient être mis en danger, notamment dans des régimes autoritaires. Dans cette affaire, le FBI est accusé de s'attaquer au chiffrement et à la protection des données en général, alors que celui-ci soutient que sa demande se limite au seul téléphone du terroriste. Lundi, lors de la dernière présentation de ses produits, Tim Cook a réaffirmé sa position : « Nous devons décider en tant que nation quel pouvoir devrait avoir le gouvernement sur nos données et notre vie privée. »

BRÈVES

■ Le patronat rend public ses propositions pour la «loi travail»

Dans un communiqué, plusieurs organisations patronales (dont le Medef, l'Association française des entreprises privées –Afeep–, la CGPME et la FNSEA) ont fait part, mardi, de leurs idées dans un document intitulé «Loi El Khomri! Stop aux remaniements de circonstances! Plus d'ambition pour l'emploi!». Sans surprise, les organisations demandent le retour du plafonnement des indemnités prud'homales et la reconnaissance du référendum comme «rôle central de mode d'expression de la volonté des salariés.» Les autres revendications sont : «permettre aux entreprises de moduler le temps de travail pour tenir compte des pics et des baisses d'activité en fonction du carnet de commande», «prendre en compte avec le forfait jour le niveau de responsabilités ou les contraintes liées à un métier, pour permettre à chacun d'adapter son temps de travail», «caler» le temps de travail de l'apprenti sur celui de son tuteur» et «lever les incertitudes qui pèsent sur les entreprises».

■ Un hôtel au Mali pris pour cible

Lundi soir, plusieurs assaillants (leur nombre est incertain) ont essayé de pénétrer dans l'hôtel Nord Sud à Bamako, un lieu réquisitionné par la mission de formation européenne qui entraîne l'armée malienne (EUTM). Cet hôtel se situe non loin de l'hôtel Radisson Blu, frappé le 20 novembre par un attentat djihadiste. Des coups de feu ont été tirés. Il y a eu un mort, un des assaillants.

■ Un tiers des agences immobilières ne respecte pas les droits des locataires

UFC-Que choisir? a annoncé lundi qu'elle lançait une action juridique contre 392 agences immobilières après avoir mené une enquête auprès de 1246 agences. L'association a mis en demeure ces agences pour les pousser à se mettre en conformité avec la loi. En effet, l'association a constaté entre autres que 26% des agences n'affichent pas leurs honoraires en vitrine alors que c'est obligatoire et que 35% d'entre elles n'affichent pas systématiquement le diagnostic de performance énergétique (DPE).

■ Paris, cette ville de hipsters

Mercredi dernier a ouvert le premier bar à céréales à Paris près du centre Pompidou. Monté par cinq jeunes entrepreneurs, le concept est de proposer un bol de céréales de la composition de son choix. Rappelons à cette occasion que l'ouverture du même type de bar à céréales dans un quartier de Londres avait fait grand bruit : lors d'une manifestation anti-gentrification, la vitrine du bar avait été abîmée.

■ Violation grave des droits fondamentaux dans un centre psychothérapique de l'Ain

Mercredi dernier au *Journal Officiel*, la contrôleure générale des lieux de privation de liberté a fait savoir qu'elle avait constaté une violation grave des droits fondamentaux des personnes privées de liberté dans le centre psychothérapique de l'Ain à Bourg-en-Bresse. Lors d'une visite du centre du 11 au 15 janvier, les contrôleurs ont «observé des pratiques de contrôle des faits et gestes des patients d'une rigueur exceptionnelle, ces derniers étant soumis à des restrictions disproportionnées de leur liberté d'aller et venir au sein de l'établissement, de l'accès à leur effets personnels ou encore de leurs communications avec l'extérieur. [Ils] ont constaté des pratiques de recours à l'isolement et à la contention dans des proportions qu'ils n'ont observé dans aucun autre établissement visité» par la contrôleure. Huit recommandations ont été émises à la suite de ces constats.

PROGRÈSSocial

0,85 € (TVA 2,10%)
Tél. 01 44 71 97 45
redac@leprogressocial.fr
www.leprogressocial.fr

SARL Le Progrès Social. Capital : 10 000 €
Directeur de publication : Laurent Lacoste
Les Amis du Progrès Social :
Emmanuelle Excoffie

Conception : G6Graphisme.
Composition : André Déchot
Impression & diffusion :
Paris Offset Print - 30, rue Raspail -
93120 La Courneuve

N° CPPAP : PROV008257 - ISSN : en cours

ZONE ABONNEMENTS

Tél. 01 44 71 97 45
abo@leprogressocial.fr
Le Progrès Social
Service Abonnements
10, avenue Rachel - 75018 Paris

TARIFS

1 an : 240 euros - Tarif réduit : 120 euros
6 mois : 130 euros - Tarif réduit : 65 euros

Paiement par carte bancaire, chèque bancaire, virement.
Abonnez-vous en ligne à l'adresse :
www.leprogressocial.fr

